

Conseil Municipal**Séance du Mardi 03 Août 2021****Convocation du 27 juillet 2021****Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Devis vidéoprotection
- Convention « Pas Si Bêtes » pour la prise en charge et la stérilisation des Chats errants
- Devis Taille Haie
- Affaires diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 03 Août 2021 à 18h sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, Maire.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, Mme Sophie MENARD, Mme Sandrine GAY, M. Frédéric PENOT, Mme Sylvie FAYOL.

Absents excusés : M. Denis GAUCHARD, Mme Sylvie GUIARD ayant donné pouvoir à M. Pascal CAMUSET,

Monsieur Frédéric PENOT a été désigné secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ DEVIS VIDEOPROTECTION DÉLIBÉRATION N°0770192100019

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Après une étude réalisée par le référent sûreté de la gendarmerie et les préconisations de celui-ci, deux demandes de devis ont été demandés :

- | | |
|---|----------------|
| - IB'SON (batterie et mat compris) | 55 725,00 € HT |
| - JRVIDEOPROTECTION (pas de batterie ni de mat) | 53 438.10 € HT |

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil Municipal :

- Accepte le principe de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection
- Accepte le devis de la Société IB'SON sous réserve d'obtention des subventions
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la préfecture.
- Autorise Monsieur le Maire à engager et signer toutes les pièces nécessaires à l'opération

❖ **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PAS SI BÊTES" DÉLIBÉRATION N°0770192100020**

Monsieur le Maire a recontacté l'Association "Pas Si Bêtes" afin de proposer des modifications à la convention de stérilisation des chats errants.

L'Association a accepté ces modifications. Une nouvelle convention pourra être signée, selon nos propositions.

Après lecture de la Convention, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer

❖ **DEVIS TAILLE HAIE**

Monsieur Le Maire informe que la haie de Sigy n'a pas pu être terminée car la lame du taille haie est cassée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si nous réparons la lame ou si nous achetons un nouveau taille haie sachant que le montant de la réparation de la lame est de 199.18€ HT et pour information un taille haie neuf vaut environ 380€ HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire des demandes de devis pour l'achat d'un nouveau taille Haie

❖ **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture le 2 septembre du périscolaire à GRAVON. 29 enfants de Balloy et La Tombe ont été inscrits à la cantine, pour la garderie il y a en moyenne 5 enfants le matin, et 6 enfants le soir.
- Monsieur le Maire informe qu'un courrier pour la banque du camion de pizza a été fait afin de valider son emplacement sur la place de la Mairie.
- Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet signé par les Maires de Chatenay-sur-Seine, La Tombe, Gravon et Balloy, pour demander une aide plus importante dans la gestion des raves-party et implantation sauvage sur les territoires des communes.
- Le seuil de mise en recouvrement pour les professionnels a évolué au sein du SIRMOTOM (Le minimum est de 15€ au lieu de 5€), le règlement pourra se faire chez les buralistes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification du périmètre du SDESM par l'adhésion des Communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet Sur Marne, Charmentray, Compans, Gesvres Le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montge en Goël, Moussy Le Neuf, Oissery, Precy Sur Marne, Villevaude et Vinantes.

- Une récupération de gratté de route a été déposé vers le City pour réaliser une surface stable pour la mise en place d'une table de ping-pong.
- Travaux prochains :
 - o - installation des tables forestières que nous avons reçu ce jour, au City et au square Rémy Anquetin.
 - o Remplacement des rideaux de la salle de classe en août.
 - o Déplacement de l'antenne présente sur la mairie et suppression de la cheminée.
- La nouvelle remorque a été livrée.
- Communauté de Commune Bassée-Montois.

Sur les communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, une journée découverte des Associations est organisée le 4 septembre. Un transport gratuit entre les 2 sites toutes les ½ heures sera disponible de 10 heures à 17 heures.

- Projet immobilier sur la commune
Un permis de construire a été validé et un autre est en cours pour des constructions rue du Parc « Le clos du Château »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Table des Délibérations

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	1
❖ DEVIS VIDEOPROTECTION DÉLIBÉRATION N°0770192100019	1
❖ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PAS SI BÊTES" DÉLIBÉRATION N°0770192100020.....	2
❖ DEVIS TAILLE HAIE	2
❖ AFFAIRES DIVERSES	2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification le

suivent les signatures :

Mr Pascal CAMUSET		Mme Sandrine GAY	
Mr PEZET Eric		Mme Sylvie GUIARD	
Mr FABRY Marc		Mr Frédéric PENOT	
Mme Sophie MENARD			
Mme Sylvie FAYOL			
Mr Denis GAUCHARD			